

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

St-HYACINTHE, 18 DÉCEMBRE 1909

M. SAMUEL CASAVANT

Un nombre considérable de citoyens ont sollicité M. Samuel Casavant de se laisser porter candidat à la mairie.

La réponse de M. Casavant n'a pas encore été donnée officiellement, mais nous sommes en mesure de dire que les réquisitions à lui être présentées portent des signatures qui mettront tout le monde à l'aise pour appuyer sa candidature, et que, devant un pareil témoignage de confiance, son acceptation est chose assurée.

M. Samuel Casavant, dont l'activité et l'esprit d'entreprise a tant contribué à faire de l'établissement Casavant Frères le plus important de l'Amérique et l'un des plus importants dans le monde entier, — et qui a déjà rendu tant de services de toutes sortes dans la commission scolaire, dans la commission des arts, et au conseil, fera un maire dont le terme d'office comptera pour le développement de St Hyacinthe.

Que M. Casavant soit élu, cela ne fait aucun doute, à ceux qui ont des yeux pour voir.

LA MAIRIE

II

M. Paul F. Payan est encore sur les rangs comme candidat à la Mairie.

Nous ne sommes pas sûr que M. Payan soit un lecteur assidu du COURRIER, mais nous sommes portés à croire, qu'à cause de sa candidature, il ne manquera pas d'ici à l'élection de dépenser cinq à six sous pour l'achat du produit local qu'est notre journal.

Donc, avec l'espoir fondé d'être lui, nous revenons à la charge pour lui exposer des raisons additionnelles pour établir que sa candidature n'est pas convenable dans les circonstances actuelles et que pour se rendre, non pas au sentiment seul du COURRIER, mais à celui des plus sages en qui la majorité de la population de St Hyacinthe a mis sa confiance, — il doit se retirer de la lutte actuelle.

L'an dernier, M. Uric Robert, l'un des représentants du quartier No. 1, donnait sa démission; nous ne mettrions pas notre main au feu que l'ambition bien connue des MM. Payan, jeunes et vieux, n'ait pas été pour quelque chose dans sa retraite. Quoiqu'il en soit, M. Louis Payan fut mis sur les rangs et fut élu sans opposition. Il siège au Conseil à l'heure actuelle et n'en sortira qu'en 1911. Il est le fils de M. Paul F. Payan.

N'est il pas venu à l'esprit de M. Paul Payan, avant d'accepter la candidature à la Mairie, qu'il est inconvenant que le père siège dans un conseil dont le fils fait déjà partie.

En cas d'égalité de voix, M. Payan, père, aurait-il assez de grand d'âme, pour défaire le vote de son fils et le faire voter ne s'assurant il pas du sentiment de son père ?

Le sentiment très net dans la ville, c'est qu'avec l'esprit de famille bien connu des MM. Payan, comme le fils aura voté, le père votera bien le père.

Et ceci nous amène à montrer que l'inconvenance d'une pareille situation n'est pas seulement imaginaire. M. Paul Payan, père, est le président de la Cie des Poudres Hydrauliques et y a des intérêts considérables.

Le contrat d'éclairage municipal se termine dans deux ans.

Avec le père et le fils dans le Conseil, les intérêts de la ville ne seront pas en face de cette indépendance que l'équité la plus simple et la prudence la plus élémentaire commandent.

Nous avons un conseil assez divisé; et le public voit bien clairement l'incongruité de donner deux sièges à M. Payan, dans notre Conseil-de-Ville.

M. Paul Payan n'apprécie pas

cette situation, il a le sens des convenances émonné; s'il l'apprécie, il doit la tirer au clair, en se retirant ou bien mettre sa candidature en meilleure posture en faisant retirer M. Louis Payan.

LA LIQUIDATION DE LA BANQUE SAINT-HYACINTHE

Ces jours derniers, M. J. B. Archambault, avocat de Montréal, a fait à la Cour Supérieure une pétition signée par M. Joseph Messier, cultivateur de la paroisse de Ste Madeleine, demandant la liquidation judiciaire de la Banque de St-Hyacinthe. La Cour Supérieure, présidée par Son Honneur le juge P. G. Martineau s'est rendue à la demande de M. Messier. En conséquence, il y aura le 23 décembre courant, deux assemblées, l'une des actionnaires et l'autre des créanciers de la dite banque afin de constater quels sont les désirs des créanciers et des actionnaires au sujet de la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et inspecteurs. Ces assemblées seront tenues au Palais de Justice, celle des créanciers à dix heures de l'avant midi, et celle des actionnaires à deux heures de l'après-midi.

Nous engageons les intéressés à y assister.

BÉTAIL CANADIEN

None accusons réception d'un bulletin traitant de l'histoire du bétail canadien, et des progrès que l'élevage de cette race a fait, et des points faibles des développements donnés à cette race. Ce travail a été fait par M. Grisdale, agronome de la ferme expérimentale d'Ottawa, appelé devant le comité d'agriculture et de colonisation de la Chambre des Communes.

La traduction a été faite par le docteur Couture, l'excellent médecin vétérinaire de Québec, à l'obligance de qui nous devons les copies reçues de ce mémoire.

Nous notons en passant, certaines remarques de M. Grisdale :

Celui-ci après avoir fait valoir certains avantages incontestables de la vache canadienne résume les obstacles au développement de son élevage, et parmi ceux-ci il insiste sur le fait que pendant des années et des années l'on n'a cessé de dénigrer la valeur de notre petite vache que nous sommes tentés d'appeler indigne. "Durant trente ans, dit-il, tous ceux qui avaient mission d'enseigner et de diriger la classe agricole avaient fait la guerre au bétail canadien qu'ils représentaient comme absolument bon à rien et dont les cultivateurs devaient se débarrasser le plus tôt possible. Il arriva ce qui devait nécessairement arriver; ceux qui en avaient les moyens le remplacèrent par du bétail étranger; ceux qui n'en avaient pas les moyens le négligèrent au point de lui donner que juste le nécessaire pour vivre. On s'imagine que dans ces conditions, le rendement n'était profitable."

En regard de cela il y a les prodigieux records des autres races que l'on annonce partout avec force réclame.

Il y a ensuite le fait que la vache canadienne ne convient pas dans son opinion ou ne peut pas payer suffisamment.

Quand le cultivateur ne paie le lait de sa vache canadienne que suivant le poids et non pas suivant la richesse en matière grasse. La vache canadienne, donnant un peu moins que la Holstein et l'Ayrshire, se trouve à la fromagerie, dans des conditions moins avantageuses que ces dernières. Beaucoup de cultivateurs très intelligents ont été forcés par cet état de chose de remplacer leurs Canadiennes par des Ayrshires et des Holsteins afin d'être en état de concourir avec leurs voisins qui gardaient des Holsteins et des Ayrshires. Cela ne serait pas arrivé si le lait leur avait été payé suivant la richesse, car, alors, leurs vaches canadiennes leur auraient rapporté autant sinon plus que les Ayrshires ou les Holsteins.

Une des conclusions de M. Grisdale se trouve dans le dialogue suivant entre M. Grisdale et les membres du comité :

Q. Mais est-ce que le système de payer le lait suivant sa richesse n'est pas plus pratique dans la province de Québec que partout ailleurs ?

R. Oui surtout dans les régions où l'on s'adonne à la fabrication du beurre et dans la province de Québec, le nombre des beurrieres augmente constamment. C'est une des raisons qui me font croire que la vache canadienne est destinée à y être un facteur important, qu'elle y

a de l'avenir, car c'est une fameuse petite vache pour la production du beurre. (It is a great little butter cow).

La vache canadienne aura d'autant plus de chances d'être appréciée à sa juste valeur, dans la province de Québec, qu'on s'y adonnera d'avantage à la fabrication du beurre, car les beurrieres ne réussissent que si elles paient le lait d'après sa richesse. Partout où on l'a payé d'après le poids ça a été un fiasco.

Q. D'après votre expérience le coût de production d'une livre de lait est moindre pour la canadienne que pour les autres races à l'exception de la Jersey ?

R. Non pas d'une livre de lait, mais d'une livre de beurre.

Q. Oui, d'une livre de beurre.

R. Oui, le coût de production d'une livre de beurre est un peu moindre pour la Canadienne que pour les autres; la Guernesey vient en second lieu; l'Ayrshire et la Courtes Cornes viennent en troisième lieu.

Q. Vous avez trouvé qu'elles de soient satisfaites quand elles étaient dans des conditions avant-guères ?

R. O. J. tout à fait.

Q. Et elles ont l'avantage étant plus rustiques et plus frugales, d'être plus profitables que les autres quand les circonstances sont moins favorables ?

R. Oui, elles sont plus petites et requièrent, par conséquent, moins de nourriture pour se maintenir en bonne condition. Si, par hasard, on lui donne une forte ration, elle en a de reste. Voilà ce qui la rend plus avantageuse pour la province de Québec. Car, je dois le dire, les cultivateurs de cette province ne peuvent se mettre dans la tête qu'ils devraient mieux soigner leur bétail. Parce qu'il suffit à la vache canadienne d'une petite quantité de nourriture pour la tenir en bonne condition ils croient qu'elle ne doit pas en avoir d'avantage. Si la Holstein et l'Ayrshire étaient nourries de cette façon elles crèveraient de faim.

Nous ne sommes pas prêts à admettre, comme le dit M. Grisdale, que les cultivateurs de cette province "ne peuvent se mettre dans la tête qu'ils devraient mieux soigner leur bétail." Il y en a qui le font, mais il est impossible de ne pas admettre que, dans l'ensemble, nos cultivateurs ne semblent pas assez convaincus que cela paie de soigner leur bétail, pour faire passer dans la pratique cette conviction.

Deuxième lettre ouverte à Sir Lomer Gouin

Le député de Montmagny demande quand l'affaire Dussault-Turgeon sera soumise à la Cour d'Appel. — L'accusateur de M. Turgeon espère que M. Gouin l'invitera à discuter devant les juges l'accusation portée contre l'ex ministre des Terres.

Monsieur le Ministre,

Il y a plus d'un mois que vous annoncez aux électeurs de Saint-Jacques que le gouvernement avait décidé de consulter la Cour d'Appel sur les mérites de l'affaire Dussault-Turgeon.

Vous avez même le un arrêté ministériel où vous déliez avec vos collègues que vous étiez tous innocents. Je veux bien en convenir, quoique cette déclaration ministérielle ne fut guère flatteuse pour les messieurs qui composent le cabinet.

Car enfin il m'est impossible de croire que tous vos collègues n'aient eu connaissance de cette vente que le 8 octobre dernier. Il faudrait, pour m'en convaincre, que cela fût démontré avec plus d'évidence que par un arrêté ministériel, lorsque les lettres patentes elles mêmes portent la signature du lieutenant gouverneur et du sous secrétaire de la Province. D'ailleurs, il y a d'autres faits que nous éclairerions ensemble quand vous aurez fait arrêter votre ex collègue pour avoir prévariqué, ou votre humble serviteur pour avoir criminellement diffamé un ex-ministre de la Couronne.

Mais je ne veux pas aujourd'hui, Monsieur, discuter toute la question au mérite. Ce que je désire savoir — et le public est aussi impatient que moi à ce sujet — c'est quand vous allez saisir la Cour d'Appel de cette importante question.

N'oubliez pas, Monsieur le Ministre, qu'il ne suffit pas de vous laver les mains, à l'instar d'un juge fameux de l'antiquité, mais que l'honneur de tout le cabinet est en jeu, et que le fait de jeter M. Turgeon par-dessus bord n'enlève rien à la solidité ministérielle.

Jonc, il est urgent pour vous, pour M. Turgeon, pour tous vos collègues, que la Cour d'Appel se prononce au plus tôt. N'attendez pas plus longtemps et, puisque vous vous y êtes engagé, consultez la magistrature.

L'élection de Saint-Jacques est finie depuis déjà longtemps, et si vous ne procédez, le public, — il y a tant de gens mal disposés — pourrait croire que la déclaration que vous

avez faite au nom du gouvernement n'était qu'un truc électoral.

Ce serait, j'en suis convaincu, vous mal juger, et pour ma part j'en serais infiniment peiné. D'ailleurs, si mes affirmations ne sont pas vraies, vous risquez moins que moi.

Vous nous avez l'an dernier, — en réponse à nos documents et en regard de nos preuves, — fondroyés des épithètes de "salsisseurs de réputations", de "calomniateurs", de "ratés envieux", etc. Voilà une occasion encore de sortir votre grosse artillerie pour la défense de M. Adélaïde Turgon, votre ex-collègue.

En ce temps de l'Avent, n'entendez-vous pas vos fidèles qui vous répètent le vieux cantique :

Ah ! descendez, hâtez vos pas, Secourez-nous, ne tardez pas ! Nous soupçons à vos genoux, Seigneur, nous n'espérons qu'en vous !

Quoique n'appartenant pas au groupe orthodoxe de vos ouailles, voulez-vous me permettre de me joindre à eux et d'unir mon humble prière à la leur ?

Allons ! un bon mouvement : vous l'avez dit, confiez l'affaire à la Cour d'Appel. J'ose espérer de votre esprit de justice que lorsque vous vous déciderez à ce pas, et que l'affaire ira devant le tribunal, vous ne m'y oublierez pas.

Invitez-moi à aller devant le tribunal que vous avez vous-même choisi, exposer l'accusation que j'ai portée. C'est justice et ce sera plus loyal. Je vous promets, en retour, de ne pas vous désappointer.

ARMAND LAVERGNE.

Une leçon

Le coût de construction du Grand-Tronc-Pacifique devrait servir à apprendre aux contribuables canadiens à se défier des prévisions de certains politiciens.

Lorsqu'il s'agit de faire avaler cet éléphant, M. Fielding promet qu'avec cinquante millions de piastres de capital le pays se tirerait d'affaires. Calculant sur ce chiffre, M. Laurier réduisit le coût véritable à treize millions de piastres sous prétexte que le trésor public n'avait en réalité qu'à payer l'intérêt sur cette somme.

La section est, de Winnipeg à Moncton, est loin d'être finie et cependant elle coûte déjà 51 millions de piastres.

Les calculs les plus surs portent à cent cinquante millions le coût total de cette section, une fois terminée. Nous aurons donc à payer \$4,500,000 d'intérêt tous les ans pendant dix ans, soit quarante cinq millions de piastres.

Jugeons, par ces chiffres, ce qui nous attend avec le projet de contribution à la défense de l'Empire.

M. Laurier s'y prend de la même manière que pour le Transcontinental.

Dix millions suffiraient, dit-il.

Il ment. Il faudra quinze à vingt millions au moins pour commencer, à moins que l'on ne veuille avoir une escadre de cuves.

Puis ensuite ce seront trois, quatre, cinq, huit, dix millions par année, sans compter les désastres, bien entendu.

Qu'un seul vaisseau coule, et tout de suite voilà trois millions de perdus.

Il faudra remplacer ce vaisseau. Encore trois millions.

Avant dix ans, le projet Laurier aura coûté cent millions de piastres au Canada.

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Jules Edouard Prévost de L'Anse-au-Loup, vient d'être nommé, par le gouvernement Gouin, membre du Conseil de l'Instruction Publique.

Il y a un mois, le même gouvernement décernait à M. J. L. Perron, avocat de Montréal, le même titre.

Il est notoire que M. Prévost partage, en matière d'instruction publique, les mêmes vues que M. Godfroy Langlois.

Nous savons aussi que M. Perron est de l'école des vieux rouges.

M. Prévost est le même journaliste qui, en 1905, écrivait des choses que Mgr l'archevêque de Montréal fut obligé de désavouer en chaire. Sir Lomer Gouin savait tout cela quand il a choisi, entre bien d'autres, M. Prévost pour siéger au Conseil de l'Instruction Publique.

L'école Langlois fait du progrès. Elle en impose à sir Lomer Gouin.

Qui sait si cette malheureuse nomination n'est pas une des conséquences de l'élection de St-Jacques ? Avant cette élection, M. Langlois sentit le besoin de rencontrer sir Lomer. Le député de Saint-Louis avait d'amères reproches à faire au premier ministre. La rencontre eut lieu. M. Langlois fit son homme. Il posa un ultimatum au premier-ministre. Et c'est le tout petit qui



Direct Draft Damper
en avant du poêle ou on peut la tourner facilement.

Dans la Sask Alta il n'y a pas besoin pour tourner le clef de s'étendre le bras par-dessus un poêle chaud et des chaudrons bouillants. Cette clef est en avant du poêle (voir illustration) et un enfant peut la tourner.

Cette méthode empêche les brûlures par la vapeur, si fréquentes avec les poêles ordinaires. Elle est un des privilèges exclusifs des Sask Alta parce qu'elle est brevetée.

McClary's Sask-Alta Steel Range

L'emporte sur le Goliath de notre province.

Les conditions étant posées et acceptées, M. Langlois prit la direction de la campagne et s'engagea à faire élire M. Robillart.

M. Robillard fut élu. M. Prévost — Jules L. — est nommé membre du Conseil de l'Instruction Publique. M. Langlois jubile. Ses satellites l'applaudissent.

M. Langlois travaille. Il sait traiter avec sir Lomer. Quand le premier ministre hésite, le député de Saint-Louis se fâche et fait entendre des paroles de menaces. Sir Lomer cède avec précaution, avec prudence. Nous avons un premier ministre déguisé.

Pendant ce temps là, sir Lomer ne continue pas moins à faire la cour

Nous l'avons dit déjà, M. Langlois est chargé de préparer le terrain, de déblayer la voie, et quand cela sera fini, les catholiques verront tout ce qu'ils ont perdu avec le gouvernement actuel.

Aujourd'hui l'on va jusqu'à dire : "Les bleus et les rouges sont pareils". Mais ceux-là qui parlent ainsi auront besoin des biens pour les défendre contre leurs pires ennemis.

Pourtant, les conservateurs ne méritent pas une comparaison aussi odieuse. N'ont-ils pas toujours été les défenseurs très dévoués de l'Eglise ?

Où ils jamais cherché à créer des ennemis à l'épiscopat ?

Nous ne le croyons pas. La situation est indubitablement plus grave, plus pénible, plus dangereuse qu'on ne le pense.

Les ennemis de la France catholique, pour atteindre leur but, ont commencé par se préoccuper de l'instruction publique, de l'école obligatoire et ensuite de laïcisation des

écoles. On assiste au même obstacle au Canada. Il semble que tous les catholiques devraient jeter le cri d'alarme. Il en est temps. Après demain, il sera trop tard.

— Le Canadien.

Feu M. F. H. St-Germain

Notre estimé concitoyen, M. le notaire Horace St-Germain, a eu la douleur de perdre son père la semaine dernière.

Les abonnés du COURRIER liront avec intérêt les notes biographiques suivantes au sujet du bon citoyen que l'on vient de conduire à sa dernière demeure.

plus anciens de St-Hyacinthe.

Le défunt était frère de feu M. Horace St-Germain, notaire et régisseur, et du Docteur St-Germain, et de M. F. X. A. St-Germain, marchand à Aton-Vale, et oncle de M. Jules, Arthur et Rodolphe St-Germain, et grand oncle de MM. Lemaire et Couillard St-Germain, de notre ville.

Nos respectueuses sympathies.

Nicolet, 12.—Hier matin tout Nicolet rendait les derniers devoirs à l'un de ses citoyens qui lui ont fait le plus d'honneur dans la personne de feu François Hyacinthe St-Germain.

Le défunt était né en 1838, à Repentigny, comté de l'Assomption, issu du mariage de Venant Lemaire St-Germain avec Marie Angélique Provost. Il était le 17e d'une famille de 25 enfants dont il ne reste plus qu'un seul survivant, M. Frs. St-Germain, marchand à Aton-Vale.

Vers 1816, M. St-Germain avec

(A suivre sur la 2e page)



"Mon bébé a souffert d'une éruption ressemblant à l'éczéma. Cela le rendait malade et agité. Le mal s'étendait toujours et tous les remèdes que j'essayais ne produisaient aucun effet. Une amie me recommanda Zam-Buk que j'essayai avec le plus grand succès. Au bout de la troisième boîte il n'y avait plus de trace de mal."

C'est ce qu'écrivit Madame J. Bessor, d'Anrova, et elle exprime l'opinion d'un grand nombre de mères. Si votre enfant souffre d'éczéma, d'irruptions, d'irritations de la peau communes aux enfants, servez-vous de Zam-Buk.

Zam-Buk est pur. Quand vous appliquez quelque chose sur la peau d'un enfant il pénètre jusqu'au sang par les pores aussi sûrement que la nourriture par l'estomac. Vous voyez par là la nécessité d'avoir des préparations pures, sans gras animal, ou substance minérale. Il soulage et guérit. Envoyez un timbre d'un centin pour recevoir un échantillon.

Zam-Buk guérit l'éczéma, les ulcères, les abcès, les coupures, les brûlures, les gerçures, etc. Il fait les peaux irritées ou malades. 50 cts. chez les pharmaciens ou à Zam-Buk Co., sur réception du prix. 3 boîtes pour \$1.25.

BEST FRIEND OF MOTHER AND BABY

ZAM-BUK

THE WORLD'S GREATEST HEALER

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire
Estimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe
rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TAUNÉ,
propriétaire en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT
\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.
L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque
mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES
Première insertion..... 10 centins la ligne.
Insertions subséquentes..... 5
Avis de Naissances, Mariages et Décès, 25 centins
chaque.

(Suite de la 1ère page)
nombreuse famille vint s'établir à
St-Hyacinthe afin d'utiliser ses nom-
breux fils et leur procurer les bien-
faits de l'instruction. Plusieurs
d'entre eux firent un cours d'étude
et jouèrent un rôle dans la société.

L'un fut un médecin et un phar-
macien distingué à St-Hyacinthe.

Le regreté défunt, ses études ter-
minées alla s'établir, comme colon
dans la nouvelle paroisse St-Louis de
Blanford, fondée par Charles Héon.
C'est en 1855.

Feu M. St Germain acheta un lot
de terre qu'il défricha et cultiva da-
rant 30 ans. Ayant acquis quelques
milliers de piastres et voulant faire
instruire ses cinq enfants dont trois
filles et deux fils, il vint planter sa
tente à Nicolet en 1855, l'année de la
création du nouveau diocèse de ce
nom.

Ici, ayant des loisirs, il s'occupa
d'assurance, d'œuvres charitables,
de questions sociales, municipales et
d'économie politique.

Dès 1887, il fut élu conseiller de
la ville et occupa cette charge jus-
qu'en 1891.

Puis en 1893, fut élu unanimement
maire et fut défait par M. Geo. Ball,
le 7 mai 1895, après une lutte qui
restera à jamais mémorable dans les
annales de notre ville.

Il a toujours joui de l'estime de
ses concitoyens et de la plus haute
confiance de son évêque et du clergé,
qui reconnaissent en lui un citoyen
intègre et un catholique pratiquant
modèle.

Durant les 24 ans passés à Nicolet,
il a occupé presque toutes les posi-
tions honorables et de confiance.

Il a été juge de paix, commissaire
de la cour pour la décision des peti-
tes causes, commissaire d'école, com-
missaire pour l'érection civile des
paroisses dans le diocèse.

C'était, à ses heures, un causeur
intéressant, doué d'une grande mé-
moire, retenant beaucoup de ses
plumes avec une aisance qui a surpris
plus d'un de ses amis.

En 1903, il publiait un volume très
intéressant, racontant la vie de Chs.
Héon, le valeureux pionnier fonda-
teur de Saint Louis de Blanford, et
profitait de la circonstance pour con-
signer dans nos annales canadiennes
une foule de petites industries, légendes,
vieux usages aujourd'hui
disparus de nos mœurs et dont le
souvenir était en train de s'effacer
de notre mémoire, tels que les "fon-
deurs de cuillers, vente de la poule
noire, etc., etc."

Puis un autre volume parut aussi
en 1907, sous le titre: "Impressions
de Voyage au Nord-Ouest." C'est
le récit d'une tournée à travers
l'Ouest jusqu'au Sud-Ouest de l'Al-
berta, à l'Hôtel établi chez la tribu
sauvage des Pieds Noirs par les
sœurs de l'Hôtel-Dieu de Nicolet en
1893.

Dans ce livre, l'auteur se montre
bon observateur et cite avec beau-
coup de verve tout ce qu'il a vu et
entendu.

Ce voyage avait pour lui un attrait
particulier, car il allait visiter un
hôpital fondé par sa fille sœur Ra-
chel, qui à 20 ans, disait adieu au
monde pour se faire sœur de charité
à l'Hôtel-Dieu de Nicolet.

Ce fut elle et trois jeunes autres
compagnes, qui, en 1893, furent dési-
gnées par feu Mgr Gravel, à la de-
mande du Rév. Père Lacombe, pour
aller soigner et évangéliser la fameuse
tribu des Pieds-Noirs.

Après plus de 16 ans de travail et
de dévouement, ses supérieures la
rappelèrent à Nicolet en octobre der-
nier et le 8 décembre courant elle
put recevoir le dernier soupir de ce
père bien aimé.

Le plus vieux de ses fils, Venant,
après avoir été curé durant plusie-
urs années à Ste Marie de Blanford,
à l'an dernier, renoncé lui aussi au
monde et à l'exercice du ministère
et, après avoir obtenu de son évêque
la permission voulue, est allé s'en-
sevelir dans l'Ordre des Chartreux.

Emery, son second fils est méde-
cin à St Bonaventure et le plus jeune
Horace, est notaire à St-Hyacinthe.

En 1900, il eut le malheur de per-
dre la fidèle compagne de sa vie Cla-
riste Leblanc, femme vertueuse et
distinguée, la femme forte dont par-
lent les Ecritures saintes et depuis
ce moment douloureux le défunt est
demeuré seul avec la plus jeune de
ses filles, Blanche, mariée l'an der-
nier, à M. Henri Girard, notaire à
Danville.

Le départ de son fils pour le mo-
nastère des Chartreux, le mariage de
sa fille et son départ de Nicolet,
où il avait vécu si longtemps et où
il possédait un cercle de nombreux
amis, l'ont complètement désorienté
et lui ont causé une déception qui
l'a forcé à changer le rêve des der-



nières années de son existence.
En définitive, affaibli par l'âge et
sa mauvaise santé, il céda aux affec-
tueuses sollicitations de sa fille et de
son gendre, et, en avril dernier, fit
le tour de ses amis, leur dit adieu,
puis quitta son Nicolet chéri et s'en
alla habiter sous le toit hospitalier
de son enfant à Danville d'où il nous
est revenu vendredi dans son froid
tombeau.

UNE AUTRE ETAPE

Briand ne brule pas les étapes
dans sa lutte contre le catholicisme
en France; il ne regarde même pas
à les allonger, mais il les franchit
tout de même.

C'est ainsi qu'au cours de la dis-
cussion au sujet du budget des cul-
tes, avec sa perfidie coutumière, il a
cherché à rejeter sur l'Eglise la res-
ponsabilité de la situation actuelle
au sujet des biens des églises, des
fondations de messe, etc. Naturel-
lement il a rappelé la tentative des
associations cultuelles comme une
preuve des bonnes dispositions du
gouvernement, et, en reprochant aux
catholiques de l'avoir repoussée, il a
laissé échapper les paroles suivantes
qui trahissent bien son secret désir:

"Ce n'est pas d'aujourd'hui, ce
n'est pas d'hier qu'il y a des catho-
liques dans ce pays, il y a eu d'au-
tres époques où ils ont connu les
conflits de devoirs, où sur eux sont
tombées des exigences de Rome, con-
tre lesquelles, fidèlement, en bons
Français, ils se sont redressés! (Vifs
applaudissements à gauche) et nous
avons connu une heure en France,
où des prêtres, des évêques faisaient
passer leur devoir de Français avant
leur devoir de catholiques."

"Elle sonnera bientôt, car peu à
peu, vous sentirez que votre attitude
est tellement nuisible aux intérêts
de ce pays, que votre conscience de
Français finira par crier plus fort
que votre conscience de catholiques."

C'est clair. L'école dont M. Briand
est le chef n'a pas renoncé à l'es-
poir de voir la France devenir his-
panique. La guerre féroce faite à
l'église catholique romaine se trans-
formerait en une indifférence bien-
veillante si on consentait à laisser
séparer le rameau du tronc qui lui
donne sa sève. Mais, comme l'a dit
M. l'abbé Gayraud, cette heure ne
viendra pas.

M. MONK, M. WILLISON ET LE "TIMES"

M. Willison, rédacteur en chef du
News, de Toronto, dans un article
qu'il fait publier dans le Times, de
Londres, dit que la presse française
au Canada est presque unanimement
en faveur du programme naval du
gouvernement et qu'il n'y a, pour
suivre M. Monk, que le Canadien et
l'Événement. M. Willison n'est pas
sérieux. Son loyalisme le fanatise
au point de mal renseigner un jour-
nal qui le paye grassement pour
avoir de lui des informations pré-
cises, correctes.

Les journaux français tous en
faveur de la politique navale du
gouvernement Laurier! Allons donc,
M. Willison, s'il vous plaît, un frein
à votre audace! Seuls, les journaux
nourris, engraisés ou entretenus par
le gouvernement sont en faveur de
cette ridicule politique navale.

La Patrie ne s'est pas encore pro-
noncée carrément. Elle attend!

L'Action Sociale se réserve.....,
mais elle semble bien être contre
cette politique.

Le Nationaliste, la Croix, le Pion-
nier, de Nominique, le Courrier, de
St-Hyacinthe, le Travailleur, de Ch-
contini, le Peuple, de Montguy, la
Libre Parole, de Québec, le Moni-
teur, de Hawkesbury, le Progrès, de
Morinville, le Progrès, de Blainville,
le Trifluvien, le Sorelois, etc., dénon-
cent la politique navale du gouver-
nement Laurier.

Comment le rédacteur du News
peut-il dire que presque tous les
journaux français appuient la poli-
tique de défense navale du gouver-
nement Laurier?

M. Monk est approuvé non seule-
ment par plusieurs journaux fran-
çais, mais encore par plusieurs es-
prits dirigeants de toutes les provin-
ces du Dominion.

Au dernier caucus ministériel, des
députés libéraux ont protesté avec
violence contre cette politique de
Laurier.

M. Goldwin Smith, le grand publi-
ciste d'Ontario, dénonce les projets

d'une marine canadienne et d'une
participation aux guerres de l'Em-
pire.

M. McCurdy, professeur à l'uni-
versité de Toronto, donne treize
raisons contre la politique navale
du gouvernement Laurier et contre
toute participation aux guerres de
l'Empire.

Un M. Jones écrit dans le Cana-
dian Courier qu'il s'oppose au pro-
jet militaire du gouvernement Lau-
rier.

Le Rév. M. Dicky, un ministre
presbytérien, en a fait autant.

Le Rév. M. Corbitt, en pleine
église, à Ottawa, dénonce cette poli-
tique.

Le Farmer's Advocate, organe des
cultivateurs d'Ontario, dénonce le
gouffre du militarisme et se prononce
contre toute participation aux guer-
res de l'Empire.

Les Grangers, une association de
cultivateurs d'Ontario, se pronon-
cent le même sens.

Voilà pour Ontario.

A Saint-Jean, Nouveau-Brun-
swick le Rév. M. McCaskill dénonce
le projet d'une participation directe
ou indirecte aux guerres de l'Empire.

L'hon. K. Roblin, premier-minis-
tre de Manitoba ne veut pas enten-
dre parler de marine canadienne.
D'autres députés conservateurs an-
glais parlent dans le même sens.

Où est il donc le provincialisme
de M. Monk en tout cela?

Maintenant, Lord Roseberry,
membre de la Chambre des Lords,
déclare que les nations européennes,
égarées par les dépenses excessives
pour leurs armements formidables,
s'avancent rapidement vers la ruine
et la banqueroute, et il conseille au
pays de profiter de ces exemples.

M. Gouin et la division St-Jacques

Les électeurs de St-Jacques ont le
droit de savoir pour quoi l'avis du
Greffier de la Couronne en chancellerie
n'est pas encore paru dans la Gaz-
ette officielle de Québec, comme la
chose a déjà été faite, depuis long-
temps, pour Chambly et St-Sauveur.

C'est pourtant bien simple: M.
Gouin a peur d'une contestation.

Et comment cela pourrait-il affecter
une contestation?

Voici trois articles de la loi des
élections contestées de Québec qu'il
est bon de mentionner:

1er.—Présentation de pétition:
"La pétition doit être présentée
dans les trente jours après celui de
la publication, dans la Gazette offi-
cielle de Québec, de l'avis de l'élec-
tion par le greffier de la Couronne
en chancellerie, en vertu de l'Article
309, et non plus tard."

(S. R. Q., 59 V., c. 10, s. 2; Ed.
7, c. 11, s. 2.)

2ème.—Prescription:
" L'Instruction au mérite de toute
pétition d'élection doit être com-
mencée dans les quatre mois qui sui-
vent la publication, en vertu de l'ar-
ticle 369, dans la Gazette officielle
de Québec, de l'avis de l'élection
d'un député par le Greffier de la
Couronne en chancellerie; sinon, la
pétition est périmée et de nul effet."

(S. R. Q., 57a; I. Ed. VII, c. 7, s.
2; 3 Ed. VII, c. II, s. 8.)

3ème.—Suspension des procédures.
" Toute procédure relative à l'ins-
truction d'une pétition d'élection
est, sur simple demande du membre
siégeant, suspendue durant les ses-
sions de la Législature et durant les
huit jours qui précèdent et les huit
jours qui suivent ses sessions."

(S. R. Q., 580; 59 V., c. 10, s. 7.)

Il n'y a rien dans la loi provin-
ciale pour arrêter la prescription,
même durant la session, alors que M.

Menacée de Consommption



" Aussitôt après mon mariage,
il y a deux ans, je fus atteinte
d'une grande faiblesse. Je souf-
frais continuellement de douleurs
dans le dos et dans l'estomac qui
me faisaient craindre la terrible
consommation, à laquelle je sem-
blais avoir une grande tendance.
De plus, je ne digérais rien de ce
que je prenais et cette dyspepsie
qui me faisait perdre le sommeil
m'affaiblissait davantage. Ma mère,
qui avait employé les Pilules
Rouges de la Compagnie Chimique
Franco-Américaine avec un grand
succès, me conseilla de la faire
usage. Je m'en procurai quelques
boîtes, et dès la première j'éprou-
vai un grand soulagement; ce
mieux s'accrut chaque jour et
à la cinquième boîte j'étais parfai-
tement bien.

" Je me sens aujourd'hui plus
forte que jamais, grâce aux "Pilu-
les Rouges" que je considère le
meilleur des toniques et que je me
plais à recommander dans l'occa-
sion."

Madame WILFRID LECLAIRE,
No 638 rue Panet, Montréal,
Qué.

Mme ALFRED MONETTE,
10 rue Parker, Montréal.

Les PILULES ROUGES de la Compagnie Chimique Franco-Américaine guérissent les maux
propres aux femmes, parce qu'elles ne sont que pour les femmes et qu'elles sont appropriées aux maladies
et aux maux qui leur surviennent durant la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse.

Les PILULES ROUGES de la Compagnie Chimique Franco-Américaine guérissent les scrofules,
les éruptions, les dartres et toutes les maladies de la peau. Elles donnent des couleurs, ramènent au
teint sa fraîcheur naturelle. Elles guérissent le mal de tête, les étourdissements, les points de côté, les
palpitations du cœur, les douleurs de l'abdomen, les dérangements, les irrégularités, les douleurs de
reins, les troubles de la vessie, les maladies nerveuses, les époques douloureuses chez les jeunes filles,
enfin, toutes les maladies causées par le beau mal et particulièrement aux femmes. Elles sont le remède par
excellence de la femme sur le retour de l'âge, car elles guérissent et préviennent les maux et les maux
si fréquents à cette époque critique de la vie. Elles sont de plus le meilleur tonique et doivent être
employées par les femmes qui se sentent faiblir, même si elles ne souffrent pas. En peu de temps, elles
stimulent l'appétit, aident à la digestion, ramènent les forces et la santé. Elles ne sont que pour les
femmes et les femmes seules doivent les prendre.

Les vraies PILULES ROUGES sont toujours mises, au nombre de cinquante (50) pilules, dans des
boîtes recouvertes d'une étiquette imprimée en rouge, laissant voir, en grosses lettres, le nom de la
Compagnie Chimique Franco-Américaine.

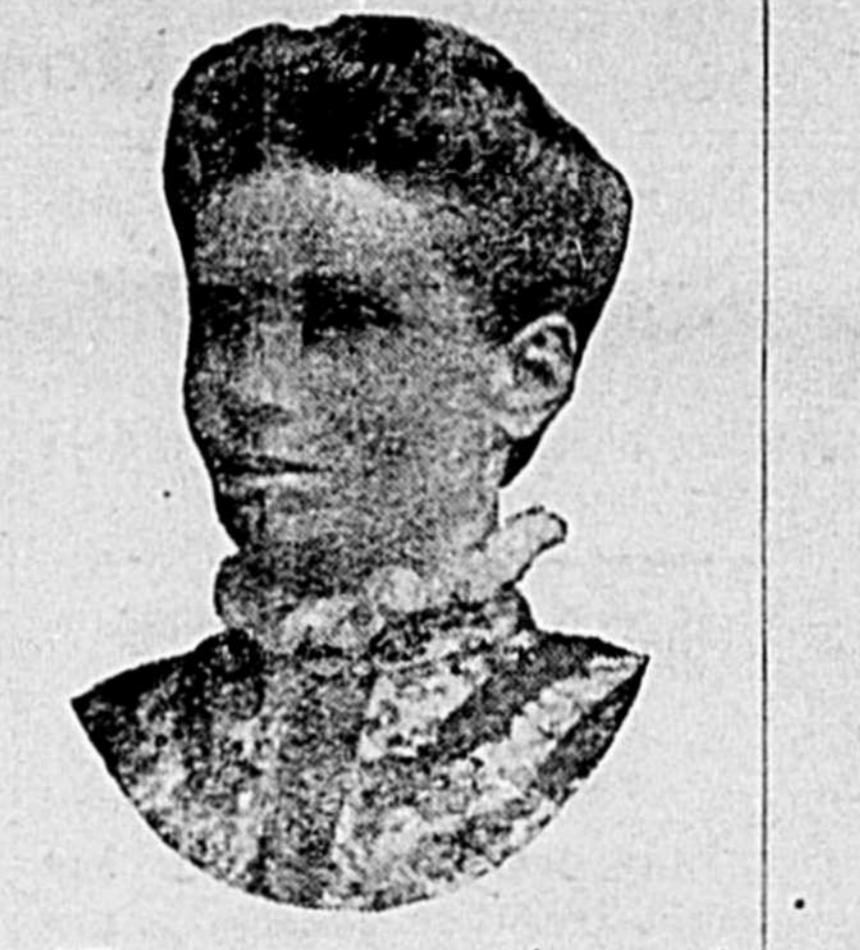
Si vous doutez que les PILULES ROUGES que vous achetez soient les véritables, envoyez-nous
l'étiquette qui en recouvre la boîte et nous vous dirons si vous avez été trompé.

Si vous désirez acheter les PILULES ROUGES directement de nous, nous vous les expédierons sur
réception du prix, 50c pour une boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres contenant de l'argent
doivent être enregistrées.

Envoyez une description de tout ce que vous avez à souffrir, car nous donnons des consultations
gratuites non seulement à nos bureaux, mais aussi par lettre.

Adressez toujours: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Beau Mal et Faiblesse



" Il y a quatre ans, je croyais
avoir perdu ma santé pour toujours
et ne pouvoir vivre que quelques
années, malgré ma jeunesse.
Depuis quatre longues années, je
souffrais du beau mal qui me
rendait incapable de vaquer à tous
les travaux de mon ménage. Je
me mis sous les soins d'un médecin
qui me fit prendre plusieurs remè-
des et me traita aussi pour le dia-
bète. Je ne remarquai cependant
aucune amélioration, et lorsque je
me décidai d'aller voir les Médecins
de la Compagnie Chimique Franco-
Américaine, j'étais dans un grand
état de faiblesse. Ces médecins
me donnèrent plusieurs conseils
que je suivis fidèlement, et je pris
les Pilules Rouges. J'éprouvai
beaucoup de mieux dans les pre-
miers temps et j'étais si contente
et si encouragée que je ne manquai
pas de les employer régulièrement.
A chaque boîte, je me sentais plus
forte; les maux et les douleurs
diminuaient et en peu de temps je
me guéris."

J'ai été très malade, pendant
six ans, de désordres particuliers
graves dits, disaient les médecins
consultés, à la faiblesse et à l'im-
pureté du sang que j'avais gagnées
à un dur travail. Je suis restée
au lit six mois, incapable de me
lever et souffrant horriblement.
L'un après l'autre, cinq médecins
m'imposèrent leurs traitements
qui n'eurent aucun succès. Enfin,
il fut question de me conduire à
l'hôpital pour y être opérée; mais
j'avais tant souffert de toutes
façons que je ne voulais jamais
consentir à cela. Je consultai les
médecins de la Compagnie Chimique
Franco-Américaine, je suivis
leurs avis, je pris les Pilules Rou-
ges, puis les Tablettes Purgatives
et je me rétablis ainsi parfaite-
ment. Aujourd'hui je suis bien
et si heureuse que je recommande
de grand cœur les Pilules Rouges.

Mme THOMAS PELLETIER,
1 rue Vinet, Longue-Pointe,
Montréal.

Manche-ter, 14—M. Joseph Valen-
tin Nestor Goudreau, de la rue
Main, commis voyageur à l'emploi
de la Diamond Match Company a
été asphyxié par le gaz d'éclairage
dans la nuit de samedi, à l'hôtel
Washington de Providence, R. I., où
il avait loué une chambre. De bonne
heure hier matin, des employés de
l'hôtel ont été surpris de constater
qu'une forte odeur de gaz s'échap-
pait de la chambre occupée par notre
concitoyen.

Ayant pénétré dans cette chambre,
ils aperçurent leur pensionnaire qui
semblait dormir. S'approchant du

lit, ils ne tardèrent pas à constater
que M. Goudreau avait cessé de
vivre. Le défunt naquit à l'Islet, P.
Q., le 16 octobre 1844. Il était donc
âgé de 65 ans.

Il laisse une épouse, un fils, M.
Maurice Goudreau, étudiant, au
séminaire de St-Hyacinthe, P. Q., et
deux filles, Miles Isabelle et Judith
Goudreau de cette ville.

Il résidait à Manchester depuis de
longues années. Il fut un nombre
de ceux qui les premiers parmi les
Canadiens-Français se lancèrent dans
le commerce à Manchester.

The Montreal Asbestos Company Limited
Bureau-chef 171 rue St-Jacques, Montréal.

DIRECTEURS:
H. ORGAN,.....Manufacturier,.....MONTREAL
JOS. ELIE,.....Marchand de vin.....
Z. CHARLAND,.....Marchand de fleur.....
A. A. NORMANDIN,.....Gérant.....
ALLEYN TASCHEREAU,.....Avocat..... QUEBEC

Offre en vente \$50,000 en actions de \$100 d'une première mission de
\$100,000, un placement exceptionnellement avantageux pour les capita-
listes et les petits spéculateurs.

Cette mine d'amiante possède de grandes richesses, comme l'atteste à l'évidence, le rapport de M. Fritz Cirkel, le fameux ingé-
nieur des mines d'amiante des Cantons de l'Est.

M. Cirkel dit: Je n'hésite pas à dire que les prospects et les grandes facilités de miner et manipuler le minerai sont sans égaux
et cette propriété est destinée à de plus grands développements et elle deviendra une mine importante.

PROFITEZ DU BAS PRIX DE L'ÉMISSION
Un moulin est en construction et sera en opération prochainement.

Le prospectus est en préparation, et l'on pourra se le procurer dans quelques jours en s'adressant à

The Montreal Asbestos Co. Ltd. 171 rue St-Jacques, Montréal
ou à M. ALBERT TODOIN, Notaire, St-Hyacinthe.

NOTES LOCALES

Un nouveau club de Raquet-
teurs vient de s'organiser dans notre
ville. Les officiers ont été élus dans
l'ordre suivant : Capitaine, J. E.
Robitaille, Président : Tel. St Cyr,
Secrétaire : M. E. Chartier, et Trésorier :
M. Donat Bibeau. Les membres de ce
nouveau club sont recrutés parmi les
membres actifs, aspirants et agrégés de
l'Association des Zouaves de St-Hyacinthe.
Son nom sera Le Club Zou-Zou. Un superbe
corps de clairons et tambours accom-
pagnera nos joyeux raquetteurs dans
les sorties et les parades.

On demande immédiatement des
couturières pour ouvrage à la ma-
chine chez Amyot & Poirier. Ouvrage
permanent.—Bons salaires à
la semaine ou à la pièce.

Un des citoyens les plus estimés
de St-Damase, M. Pierre Beauregard,
cultivateur du rang d'Argenteuil, a été
cette semaine, victime d'un accident qui
lui a coûté la vie. M. Beauregard revenait
du moulin sur sa lourde charge de poches
de grain moulu, quand, arrivé à un
endroit de St-Damase où les chemins
sont assez mal entretenus et où deux
fossés de cinq ou six pieds de profon-
deur encadrent le chemin, sa charge
versa et le malheureux tomba dans
l'un des fossés et toute sa charge sur
lui. Les chevaux continuèrent leur
route, mais bientôt des passants décou-
vrirent le terrible accident et relevèrent
le malheureux Beauregard qui gisait inani-
mé dans le fossé, sous le poids de sa
charge.

Cette mort si tragique d'un des
plus estimés citoyens de cette locali-
té a créé une profonde sensation dans
le village de St-Damase.

HOMMES à salaire ou à com-
mission. On demande un homme
dans chaque localité capable de con-
duire des chevaux pour annoncer et
vendre nos spécimens garantis
Royal Purple Stock et pour les vol-
ailles. L'expérience n'est pas néces-
saire ; l'ouvrage est tout tracé
\$25.00 par semaine et les dépenses.
Position stable.

S'adresser à W. A. JENKINS, Mfg.
Co. London, Ontario.

Judi soir, les Zouaves nous ont
donné une soirée très intéressante et
très desopilante. Les pièces jouées,
"Le Pater" petit drame en vers par
F. Coppée et "Les Boulinard", co-
médie en trois actes ont été très bien
rendues. Les Boulinard surtout ont
été amusés nos gais maskoutains qui
aiment avant tout à rire. M. E.
Chartier, dans le rôle de Boulinard,
père, a été très naturel et très bien,
il en a été de même de D. Bibaud,
dans Pamphile Boulinard, de B.
Coucke dans Godard, Quevillon dans
Bodard, Giard dans Emile, Blan-
chard dans Maurice, etc..

Nous félicitons cordialement le
corps des Zouaves pour ce nouveau
succès et nous ne lui reprochons
qu'une chose, c'est de ne pas jouer
plus souvent.

\$6,000.00 de meubles à écouler
le plus tôt possible, pour permettre
des améliorations. Le tout sera
vendu à grand sacrifice chez EUG. L.
DÉSARTELS, 222-226 rue Cascades,
St-Hyacinthe.

M. Aimé Langevin, notre ancien
concitoyen, a eu le malheur de voir
passer à l'incendie les dépendances
de sa belle ferme de Melbourne ces
jours-ci. Nos sympathies.

Portières, Rideaux en toile et en
dentelles à vendre chez EUG. L. DÉSARTELS,
222-226 rue Cascades St-
Hyacinthe.

M. A. S. Poirier, voyageur de
commerce, vient de nous quitter avec
sa famille pour une promenade de
deux mois à Holyoke, Mass.

Vous trouverez un grand choix
des tapisseries les plus nouvelles
chez EUG. L. DÉSARTELS.

Le 10 décembre, en la fête de
Notre-Dame de Loreto, le Révérend
M. L. Guertin, Vicaire Général, a
présidé une cérémonie de Vêture au
couvent de la Présentation de Marie.
Il était assisté du Révérend G. O.
Richard, chapelain de la commu-
nauté.

Le Rév. Père D. O. Gonthier, O.P.,
Prieur des R. P. Dominicains de
cette ville, a fait le sermon.

Out revêtu le saint Habit de l'In-
stitut :

Florina Cloutier, d'Arctique Centre,
B. I., dite Sœur Philomène de Jésus;
Evelina Lacouture, de Woonsocket,
B. I., dite Sœur Marie Jeanne; Rose
Anna Billy, de Manchester, dite
Sœur Ste-Rose; Marie Anne Bur-
que, de Dover, N. H., dite Sœur Ste



Vitaline; Louise Dupont, de Ware,
Mass., dite Sœur Marie Elisée;
Stella Bengle, de Thorndyke, Mass.,
dite Sœur Thérèse de Marie; Anna
Thibault, d'Arctique Centre, B. I.,
dite Sœur St-Firmin; Dulcinea Bu-
lotte, de Stanhope, dite Sœur Marie
de l'Eucharistie; Cécile Lajoie, de
St-Denis, dite Sœur Ste-Constance;
Marie-Anne Paradis, de Manchester,
N. H., dite Sœur Rose-Anna; Rose-
Anna Perrault, de Drummondville,
dite Sœur St-Cécilien; Marie Brouil-
lette, de St-Antoine, dite Sœur Marie-
Aloysius; Antoinette Daignault, de
Bromptonville, dite Sœur Léontine
de Marie; Marie Antoinette Petit,
de St-Bonaventure, dite Sœur Alex-
is-Marie; Antoinette Sauvagean, de
Manchester, N. H., dite Sœur Ste-
Romaine; Léa Létolle de Ste-Christi-
ne 'Aton, dite Sœur Ste-Christi-
ne; Marie-Anne Roy, de St-Jude,
dite Sœur Ste-Théodose; Marie-
Alice Fortin, d St-Sébastien, dite
Sœur de la Visitation; Annis Bra-
llt, de St-Sébastien, dite Sœur Ste-Eu-
tache; Marguerite Marie, de Drum-
mondville, dite Sœur Ste-Aurélie;
Cora Normandin, de Fischerville,
Mass., dite Sœur Marguerite de
Jésus; Antoinette de Grandpré, de
St-Simon, dite Sœur Marie de Lo-
rette; Bertha Auger, de Roxton
Falls, dite Sœur Marie Thérèse;
Robertine Messier, de St-Valérien,
dite Sœur St-Flavien; Marie-Louise
Beauregard, de St-Valérien, dite
Sœur St-Liboire; Elodie Lapalme,
de St-Hugues, dite Sœur Marie Irma;
Anna Durand, de Winchester,
Mass., dite Sœur Agnès du St-Esprit;
Emilia Bergeron, de Williamsville,
Conn., dite Sœur Ste-Charité; Laura
Marie Tardif, de Saint-Aimé, dite
Sœur Ste-Nathalie; Elouardina Le-
tendre, de St-Aimé, dite Sœur Ste-
Eléonore; Alice Bibeau, de Mecha-
nicville, N. Y., dite Sœur Ste Azélie;
Eugénie Desrosiers, de Southbridge,
dite Sœur Jean-Baptiste; Cécile Ro-
bidoux, d'Acton Vale, dite Sœur
Théodorine; Malvina Lapierre, de
Roxton Falls, dite Sœur Marcelline;
Maria Gill, de Gardner, Mass., dite
Sœur Ursule; Marie Bergeron, de
Ste-Eulalie, dite Sœur Eulalie.

L'IMPRIMERIE DU COURRIER
DE ST-HYACINTHE. — En
vente au COURRIER liste des élec-
teurs Parlementaires avec couver-
ture spéciale et formule de déclara-
tion requises.

ON DEMANDE immédiatement
une bonne servante pour un jeune
ménage.
S'adresser au No 239 1/2 rue Girou-
ard chez Dame F. O. McKee.

Voici le résultat des élections
des officiers de la Saint-Vincent de
Paul, pour l'année 1909-1910.

Président, Eus. Olapin; 1er vice-
prés., H. Langevin; 2e vice-prés.,
J. Bazinet; Secrétaire, J. G. Tra-
han; Trés. et chapelain, Rév. L. A.
Senécal, chanoine.

COLLECTEURS
Quartier No. 1. — Naro, Barthe-
Jos. Lafrance, Dom. Lapierre, Art.
Senécal.
Quartier No. 2. — J. B. Duhamel,
W. Barque.
Quartier No. 3. — T. Jubinville, J.
G. Trahan, Et. Gélinas.
Quartier No. 4. — T. Chagnon, Jos.
Campbell, Jos. Michaud, Frs. For-
tier.

VISITEURS
Quartier No. 1. — Joseph Bazinet,
Jos. Lafrance.
Quartier No. 2. — H. Langevin, I.
Laporte.
Quartier No. 3. — T. Jubinville, T.
Halley.
Quartier No. 4. — T. Chagnon, Jos.
Michaud.
Recettes pour l'année der-
nière..... \$304.13
Dépense..... 334.85

Déficit..... \$30.72
Belle occasion pour aider cette so-
ciété qui soulage tant de pauvres
familles durant les mois rigoureux
de l'hiver.

\$15 PAR SEMAINE GARANTI.
Ouvrage à la maison, pour l'un ou
l'autre sexe, temps libre. Ouvrage
léger, honorable. Pour détails, en-
voyez un timbre et votre adresse à
O. M. O'DONNELL,
Hospice du Sacré-Cœur,
Sherbrooke, P. Q.

Fun. M. Aldéric Lemonde

Nous avons la douleur d'appren-
dre à nos lecteurs la mort d'un de
nos jeunes amis du Séminaire de
cette ville, M. Aldéric Lemonde.
M. Lemonde se sentait légèrement
indisposé depuis quelques jours,
mais il était loin tout-fois de soup-
çonner la gravité de son mal. Jeudi
soir, après une courte visite à l'in-
firmerie où il se fit faire le pause-
ment d'une plaie qu'il avait au bras
droit, il suivit ses compagnons au
dortoir, sans laisser paraître aucun
signe d'anormalité. Mais à peine
était-il au dortoir depuis dix minu-
tes qu'il fut saisi d'une syncope de
cœur qui le terrassa. On appela im-
médiatement un docteur et l'on té-
léphona aux parents. M. le docteur
Turcotte prodigua au jeune malade
les soins les plus empressés, mais le
mal triomphait, à peine eût on
tempes d'administrer à M. Lemon-
de les Sacraments, et il re-
dait son âme à Dieu.

M. Jos. Lemonde, père du défunt,
quoiqu'averti jeudi soir de la foudroy-
ante nouvelle, ne put laisser St-
Liboire que vendredi matin, laissant
à des personnes amies la délicate
mission d'annoncer à son épouse
l'épreuve que Dieu lui envoyait.

M. Aldéric Lemonde était le plus
âgé des fils de M. Jos. Lemonde, fro-
magier de St-Liboire, et neveu de
notre vénérable concitoyen, M. Eu-
gène Brodeur. Il avait commencé
ses études au Petit Séminaire de
St-Mari de Monnoir en 1901, et, en
1903, il venait les continuer au Sé-
minaire de notre ville, où son carac-
tère si affable lui avait fait nombre
d'amis.

M. L. monde n'était âgé que de 23
ans, et allait terminer l'ao prochain,
un cours classique très brillant.

M. A. Lemonde était un élève
d'élite; très joyeux pendant les ré-
créations, il redevenait sérieux et
appliqué quand sonnait l'heure du
travail; musicien dans l'âme, que
Dieu lui fasse au plus tôt goûter les
célestes harmonies.

M. Lemonde laisse pour le pleu-
rer, son père et sa mère, son frère,
Armand, et ses amis qui sont légion.
La dépouille mortelle de M. Le-
monde a été transportée à St-Liboire
où les funérailles auront lieu lundi,
après l'arrivée du train de Montréal.

Nos respectueuses sympathies à la
famille Lemonde.

Dr Paul Ostiguy
DES HOPITAUX DE PARIS
SPECIALISTE. — Maladies des Yeux,
des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
255 RUE SHERRROCKE EST
PREMIER DE LA RUE MONTREAL

DECES
Une de nos plus vieilles concitoy-
ennes Mme Vve Anthime Lamou-
reux, (née Marcelline Charbonneau)
est décédée en cette ville dimanche,
le 12 décembre, à l'âge de 78 ans,
chez sa fille Mme Vve Irénée Cho-
quette, rue St-François.

Les funérailles ont eu lieu mardi
le 14 du courant à l'église Cathé-
drale.
Nos sympathies à la famille.

Un jeune ministre tombe dans
un piège
Les ouvriers et M. King

Lundi dernier, jour des députés à
la Chambre, M. Guthrie, député li-
béral de Wellington, présentait la
motion suivante :

"Que cette Chambre est d'avis
"qu'il est désirable de nommer sans
"décal une commission d'enquête
"pour étudier la question de la
"cessité d'un système d'éducat

LA MACHINE HUMAINE



M. STANISLAS TESSIER.

Avez-vous remarqué combien il
est étrange de constater que des
personnes connaissant exactement,
à la perfection même, le fonction-
nement des machines les plus com-
pliquées, semblent ignorer ou se
soucient peu de connaître le méca-
nisme de leur propre corps; mé-
connaissent la nécessité d'observer
strictement et régulièrement les
lois élémentaires qui régissent l'ac-
tion hygiénique de leur propre
organisme.

Les cultivateurs, les artisans et
autres paraissent savoir qu'en pre-
nant soin de leurs instruments agri-
coles ou de leurs outils, ils peuvent
non-seulement les faire fonctionner
mieux, mais les faire durer plus
longtemps.

Le mécanicien sait qu'il doit
posséder à fond l'agencement de la
locomotive avant de pouvoir en
conduire unesur un chemin de fer.

Le gamin, avec sa bicyclette,
sait qu'il faut y mettre souvent de
l'huile, la nettoyer et en prendre
grand soin, sinon elle ne sera pas
longtemps utile et finira par se
détériorer.

Prenez un autre exemple que
nous voyons chaque jour aujour-
d'hui : celui du jeune homme élan-
t et fastueux qui conduit son
propre automobile dans les longs
voyages. Il devient tellement fier
de son fonctionnement, et s'y inté-
resse à un si haut degré qu'il
oublie la valeur de ses beaux vête-
ments et de son apparence exté-
rieure. Voyez-le se rouler sous le
véhicule, se placer sur le dos, en
plein dans le chemin, et examiner
en l'air ce qui a bien pu fausser
l'action du mécanisme. Il regarde
peut-être cette voiture comme un

simple jouet qu'il mettra de côté à
la fin de la saison des vacances, et
cependant il lui consacre sa plus
délicate attention et les soins les
plus minutieux, tandis que s'il
consacrait seulement la moitié de
son attention à l'étude du fonction-
nement de sa propre anatomie, il
pourrait prolonger sa vie de plu-
sieurs années et s'exempter bien
des douleurs et des maux.

La machine humaine est un
automobile autrement précieux et
important que la plus ingénieuse
voiture qui n'ait jamais été ima-
ginée et construite, et c'est à nous
qu'il appartient d'en prendre soin
et de la faire marcher.

Pour cela, une étude et une sol-
licitude de tous les instants ne sont
pas de trop!

Nous étonnerions beaucoup de
gens en leur disant qu'ils pour-
raient trouver les recommandations
qui précèdent à la page 1157 des
Débats de la dernière Session de
la Chambre des Communes, dans
un discours du Dr T. Chisholm,
député d'Huron-Est, se plaignant
de l'indifférence avec laquelle notre
population accepte tous les maux,
sans chercher à les prévenir par de
saines règles d'hygiène, par une
intelligence approfondie des hauts
et des bas de l'organisme et du
mode d'y remédier.

Est-il une maladie plus com-
mune, une affection douloureuse-
ment répandue que la dyspepsie?

Et cependant, combien de gens
se laissent terrasser faute de com-
prendre que le vrai moyen de per-
mettre à l'estomac de remplir son
rôle est de renforcer le sang, de
retempérer le corps tout entier en
mettant au point la circulation.

L'estomac fonctionne indubita-
blement mieux si le sang est vi-
goureux et la circulation active;
tout se consume mieux et produit
plus de pouvoir vital, si le mouve-
ment est actionné par une force
motrice intense.

Le vrai moyen de guérir la dys-
pepsie, c'est d'activer le corps tout
entier et le sang en particulier.

Voilà tout ce que le monde
devrait savoir.

Un automobile qu'on voudrait
faire marcher avec de la gazoline
de pacotille tomberait en panne au
premier tournant.

Un estomac qu'on veut faire
fonctionner avec du sang vicie ne
peut rien produire de bon, ne peut
pas nourrir un homme.

Que prendre pour régénérer le
sang?

Prenez les Pilules Moro, il n'y
a rien de tel pour le sang; elles

décrassent le système, activent le
fonctionnement, régularisent les
déchets, grandissent la production
et assurent la marche régulière
irréprochable de la machine hu-
maine.

Voilà une lettre éloquent d'une
personne qui a pris les Pilules
Moro pour guérir la dyspepsie :

Hull, 18 juillet 1909.

Messieurs,
Je viens vous remercier de l'ex-
cellent traitement que vous m'avez
ordonné pour la dyspepsie et des
Pilules Moro que vous m'avez fait
prendre et qui m'ont guéri en peu
de temps. Maintenant, je vais
parfaitement bien et je suis pouc-
tellement vos instructions. Je
ne me ressens plus du tout de ma
dyspepsie et mon poids a beaucoup
augmenté.

La cause de mon mal était que
je mangeais trop vite. J'allais
prendre mon lunch à un mille et
deuil de mon travail, je m'empress-
sais d'avaler mon manger et de
courir pour retourner à temps pour
la reprise de l'ouvrage.

Quand vous m'avez expliqué le
mécanisme de la digestion, j'ai
compris l'erreur que je commettais
et la raison de mes mauvaises
digestions.

Les Pilules Moro, ces bonnes
pilules m'ont rétabli l'estomac
parfaitement. J'ai réformé ma
façon de manger.

Maintenant, je vais à merveille,
et, si j'avais connu le remède, il y
a longtemps que j'aurais échappé
aux douleurs.

Pour renforcer le sang et rétablir
la constitution, il n'y a rien au
monde de préférable aux Pilules
Moro.

Bien à vous,
STANISLAS TESSIER,
88 rue Victoria, Hull, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES

Par les Médecins de la Compa-
gnie Médicale Moro tous les jours,
excepté les dimanches, de 9
heures du matin à 6 heures du
soir, au No. 272 rue Saint-Denis,
Montréal. Aussi consultations
par lettre à tous les hommes ma-
lades qui demeurent en dehors de
la ville.

Les Pilules Moro sont en vente
chez tous les marchands de remè-
des. Nous les envoyons aussi,
par la poste, au Canada et aux
États-Unis, sur réception du prix,
50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être
adressées : COMPAGNIE MÉ-
DICALE MORO, 272 rue Saint-
Denis, Montréal.

technique en Canada, et faire rap-
"port sur les meilleurs moyens à
"prendre pour obtenir ce résultat."

Cette proposition fut l'occasion
d'un débat intéressant et tous les
députés qui s'intéressent à la cause
ouvrière favorisèrent dans leurs dis-
cours l'adoption de la résolution
dont le but est uniquement d'attirer
l'attention du pays sur la nécessité
de populariser chez nous l'éducation
technique.

M. King, le nouveau ministre du
Travail, après avoir loué lui-même
hautement la proposition de M.
Guthrie, s'avisa en terminant de
manier, au nom du gouvernement,
l'ajournement de la question. Cette
fin de non recevoir fut une surprise
pour tout le monde et ceux qui
avaient pris part à la discussion,
ainsi que la gauche toute entière,
s'opposèrent vigoureusement à l'ob-
stacle suscité par le gouvernement et
que le ministre du Travail surtout

n'aurait jamais dû suggérer.

Les ministres, fort embarrassés,
firent lever M. Lavergne, le député
libéral d'Arthabaska et whip du
parti, pour expliquer que la résolu-
tion de son collègue de Wellington
était une menace pour les droits de
la minorité, mais les notions consti-
tutionnelles de M. Lavergne pour-
tellement limitées que ses explica-
tions confuses passèrent inaperçues
et, un vote ayant été pris, le gouver-
nement se trouva dans l'étrange po-
sition d'avoir à voter pour le renvoi
d'une demande d'enquête que le
Conseil des Métiers et du Travail
réclame inutilement depuis plus de
dix ans.

C'est un triste débat pour le nou-
veau ministre du Travail que l'on
est allé chercher en dehors de la
Chambre, en prétextant que ce mon-
sieur s'intéressait spécialement à la
cause ouvrière.

CANADA,
Province de Québec,
District de St-Hyacinthe. } Cour Supérieure

(En vertu de la "Loi des Liquidations")
Dans l'affaire de
JOSEPH MESSIER,

Requérant,

LA BANQUE DE ST-HYACINTHE & AL.,
Intimée.

En vertu d'une ordonnance rendue ce jour par
la Cour Supérieure, siégeant à St-Hyacinthe, pour
le district de St-Hyacinthe, et présidée par l'Hon-
orable Paul G. Martineau, avis est par le présent
donné que le vingt-trois décembre courant (1909),
au Palais de Justice, en la cité de St-Hyacinthe,
seront tenues deux assemblées, dont l'une des
créanciers de la Banque de St-Hyacinthe, à dix
heures de l'après-midi, et l'autre des actionnaires
de la dite Banque, à deux heures de l'après-midi,
aux fins de constater les droits respectifs des dis-
créanciers et actionnaires au sujet de la nomina-
tion d'un ou de plusieurs liquidateurs et d'inspec-
teurs à être nommés aux biens et affaires de la dite
Banque.

Daté à St-Hyacinthe, ce septième jour de dé-
cembre mil neuf cent neuf.

Par ordre : ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

J. B. ARCHAMBAULT,
Avocat du Requérant.

Chas. Desjardins & Co.
Notre Grande Spécialité cette année est le
Mouton de Perse
Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part
ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix splendide
des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le
temps de donner votre commande pour un Manteau, etc.
40% d'économie à réaliser sur la
qualité et le fini de nos
marchandises.
N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir
d'ouvrir un compte aux personnes
SOLVABLES.
130, RUE SAINT-DENIS
Entre Ste-Catherine et Dorchester,
MONTREAL



Le...
GRUAU D'AVOINE
est un délicieux aliment, nourrissant, facile à digérer, très préconisé par les hygiénistes pour le développement des muscles. On le prépare avec la **Farine d'Avoine roulée**
OGILVIE
fabriquée avec le choix des Avoines du Manitoba—les meilleures au monde—la plus riche en azote, la plus réconfortante pour tous les âges.
EN VENTE PARTOUT
The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd.
MONTREAL ET WINNIPEG

SOUS LE VOILE

Histoire d'hier et d'aujourd'hui
(Suite et fin)

Une bande de forcenés essayaient d'envahir la chapelle, et suisse, be-deau, marguilliers en défendaient l'accès. On se bousculait, on se gourmandait sur les marches. Dans l'étroit tambour des portes latérales les femmes criaient, les hommes jurèrent, les enfants pleuraient ; c'était un tapage, un tumulte, un désordre qui allait tourner au pire scandale, quand soudain les deux battants s'ouvrirent tout grands, l'autel resplendissant apparut au fond dans sa majestueuse splendeur et sur le seuil, l'abbé Stéphanie, dans ses ornements sacerdotaux. Sa haute stature, sa figure vénérable en imposèrent, mal gré eux, aux émeutiers.

— Mes amis, dit-il d'une voix forte, profitant de leur surprise, vous désirez assister à notre cérémonie, j'en suis touché, et comme l'église est trop petite pour que vous puissiez entrer, c'est nous qui allons sortir. Nous ferons la procession dans la rue, suivez-la. Ça fera plaisir à ceux de vous qui ont des enfants et ça donnera envie d'en avoir à ceux qui n'en ont pas.

Ils se regardaient interdits.

— Ne l'écoutez pas, cria soudain la voix avinée de Jean-la-soif qui brandissait une bouteille moite aux calottins !

Mais déjà une longue théorie de communicantes se déroulait sur le parvis aux accents du beau cantique :
Foi de nos pères,
Notre règle et notre amour....
En tête marchait la petite infirme appuyée sur ses béquilles, elle arrivait en face de Jean-la-soif.

— Pierre ! mon mari.... c'est ta fille !

Un cri rauque répondit à ce cri de détresse, la bouteille, roula sur le pavé, et dégrisé, chancelant, éperdu, le père tendit les bras à la blanche apparition qui s'y jeta sans hésiter en murmurant :
— Papa ! mon cher papa ! le bon

L'ignorance d'un Petit Roi

Lorsque Louis XI mourut, en 1483, son fils le dauphin Charles, alors âgé de treize ans, ne savait pas lire.

On le disait d'esprit faible, paresseux, mais la principale cause de son ignorance, c'était l'orgueil.

A son avis, recevoir des leçons, se laisser imposer des devoirs, c'était descendre au dessous de l'inférieur chargé de l'instruire.

Proclamé roi sous le nom de Charles VIII, son premier acte de volonté fut d'exiger qu'on le laissât chaque jour se promener seul pendant une heure. Bien que, dans ses promenades, il ne dépassât pas les alentours du vieux château où son père l'avait tenu à peu près comme un prisonnier, quelques gardes par prudence, l'accompagnaient de loin, mais sans se montrer de peur de le mécontenter.

Or un jour le jeune roi aperçut, assis au bord du chemin, un homme d'une quarantaine d'années, dont le costume sombre ressemblait à celui des valets-servants de quelque couvent. Il paraissait très occupé à interroger, l'un après l'autre deux livres ouverts sur ses genoux ; si bien que le petit roi arriva près de lui sans qu'il l'eût entendu.

Quelques minutes se passèrent ; l'homme ne bougeait pas. A la fin, impatienté :
— Tu ne vois pas que je suis là ? dit Charles, en le touchant à l'épaule du fouet qu'il portait toujours dans ses promenades.

Le seigneur abbé

L'autre levant les yeux, toucha le bord de son chapeau, puis se remit à consulter ses livres avec la même attention.

— Sais-tu, l'ami, reprit le petit roi, qu'on me salue autrement d'ordinaire ?
— Pour les gens du pays, qui vous connaissent, c'est bien possible, mon jeune seigneur, mais moi, je viens de loin, et quand vous m'aurez dit qui vous êtes... je pourr...

— C'est bien, apprends-moi d'abord ce que tu viens faire ici ? Aurais-tu un message pour le château ?
— Précisément, et au moment de paraître devant le roi, pour remplir ma mission, j'ai bien peur de commettre une erreur. Cependant il y va de mon intérêt que je ne me trompe pas.

— Qui t'empêche de la bien remplir, cette mission ?
— Eh ! voilà bien le difficile.... Ce n'est qu'en lisant que je peux me rendre compte, et par malheur, je ne sais pas lire, avoua le pauvre homme, tout honteux de cet aveu. De ces deux livres, un seul doit être remis au roi, et l'autre, il faut que je me garde bien de le montrer.

— Tiens !... tiens !... fit Charles, dont ces derniers mots excitèrent vivement la curiosité. Je comprends ton embarras.

A part il se disait :
— Si je savais lire, c'est précisément le second que je voudrais.

Tout haut il reprit :
— Ces livres ne portent-ils donc aucune marque distinctive ?
— Aucune, voyez plutôt.

— Cependant l'abbé qui t'envoie a dû t'indiquer un moyen pour t'y reconnaître ? Voyons, rappelle-toi, insista le petit roi.

— Celui que je devais porter au roi, de la part du seigneur abbé, commençait par ces mots : " Par la grâce de Dieu, nous, abbé de....." Mais j'ai beau comparer la première page de l'un à celle de l'autre : pour moi tous ces caractères sont pareils, répondit piteusement le messager.

— Mais l'autre, le second volume, demanda encore Charles, à qui donc est-il destiné ?

— Le seigneur abbé m'a dit qu'en allant l'offrir à Messire Jean de la Vaquerie, premier président du parlement de Paris, il ne pouvait manquer d'en donner une grosse somme, dont une bonne partie me reviendrait pour me payer de ma peine. Vous le voyez, j'ai tout intérêt à ne pas me tromper, gémit le valet.... Mais j'y pense, si vous le voulez, mon jeune seigneur, je crois qu'il vous sera facile de m'aider à sortir d'embarras ; car je ne vous fais pas l'injure de vous croire aussi ignorant que moi.

Aussitôt, il ouvrit les deux volumes et les plaça sous les yeux du petit roi.

Celui-ci, le rougeur au front, resta longtemps penché sur les pages imprimées, cherchant un moyen de sauver sa dignité, car sa conduite passée lui paraissait maintenant fort honorable.

Les minutes s'écoulaient. Enfin, fermant les deux livres, dont les lignes noires, demeurant incompréhensibles pour lui, ne faisaient qu'irriter son orgueil, Charles dit à l'homme, qui commençait à s'impatienter.
— Je n'ai pas à te dire ce que j'ai vu sur ces pages ; avant de te présenter au roi, comme messager du seigneur abbé, tu dois être capable de juger par toi-même si ton message est bien rempli ; il te faut donc apprendre à lire.

— Je ne demanderais pas mieux, répliqua le bonhomme bien contristé ; mais je suis vieux, je dois avoir la tête dure, et il se passera du temps avant que je puisse lire couramment dans un livre.

Comme dernière objection, il ajouta :
— Je ne suis pas riche ; la somme qui m'a été donnée pour faire mon voyage est bientôt épuisée ; quelque

je vive de peu, je ne pourrai jamais payer les leçons d'un maître.

Les raisons étaient bonnes, mais le petit roi, qui avait mûri intérieurement son projet, n'y renonçait pas aussi facilement. Le problème était résolu : le savoir viendrait à lui sans que sa dignité ait à en souffrir ; il serait en même temps l'élève et l'instigateur. C'est à dire que, férule en main, il donnerait en apparence une leçon qu'il recevrait.

— Sois sans crainte, répliqua Charles : ni ton logis, ni ta nourriture, ni tes leçons ne diminueront l'argent qui reste dans ton escarcelle. Ecoute-moi, tu vas aller chez maître Jean Gauthier ; il demeure tout près de l'église que tu vois là bas, et reçoit chaque année du château une grosse aumône. Tu lui diras que tu viens de la part du petit roi, pour être hébergé et instruit par lui ; cela suffira pour que tu sois bien accueilli. Quand tu sauras lire c'est moi qui te ferai introduire près du roi ; mais afin que je m'assure de ta bonne volonté à apprendre, tu viendras chaque jour lire devant moi la leçon déjà apprise, j'enverrai demain, chez maître Jean, un valet qui te dira par quelle porte tu entreras au château et à qui tu devras t'adresser pour me trouver.

Ceci fut dit sur un ton d'autorité qui rendit toute confiance au pauvre messager. Il fit cependant une dernière question au sujet de ses livres :
— Faudra-t-il les montrer à maître Gauthier ?
— Garde-t'en bien, dit le petit roi ; tu ne les montreras qu'à moi, lorsque nous pourrons les lire ensemble.

Deux jours après, ainsi qu'il avait été convenu, l'élève de Jean Gauthier était introduit secrètement près de Charles par un secrétaire dévoué de l'enfant roi. Celui-ci trônait sur un siège élevé auprès duquel le pauvre homme vint humblement s'agenouiller. Il tenait à la main une planchette où le maître avait tracé les vingt-cinq lettres de l'alphabet ainsi que les chiffres.

— Voyons ce que tu as retenu de cette première leçon ? demanda le soi-disant examinateur.

L'autre commença : à chaque lettre Charles disait :
— En es-tu bien sûr ? Ne te trompes-tu pas ?
— Non, non, c'est un B (ou c'est un C), j'en suis certain.

— N'importe, recommençons.

Le petit roi le fit répéter ainsi jus qu'à ce que lui-même ait appris cette première leçon ; il fit de même chaque jour.

Au bout d'un mois, il daignait dire au vieil élève :
— Je suis content de vos progrès.

(à suivre)

"LA PROVINCIALE" Assurance contre l'Incendie
BUREAU CHEF : EDIFICE GUARDIAN,
160 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

ACTIF : \$100,000.00
PERTES payées au-delà de \$150,000.00
REVENU ESTIME POUR 1909 \$125,000.00
PERTES PAYEES PROMPTEMENT.

PRIMES FIXES :::: TAUX RAISONNABLES

AGENTS à ST-HYACINTHE
TACHE & JODOIN 68 rue Ste-Anne
A. HAMEL, - ST HYACINTHE,
Agent spécial pour le district de St Hyacinthe.

CHEMIN DE FER DU
Quebec Montreal & Southern
Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 8.35 a. m. DÉPART à 9.00 a. m.—Pour St-Jude, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 8.10 a. m. DÉPART à 10.00 a. m.—Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville et Noyan.

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 3.15 p. m. DÉPART à 5.15 p. m.—Pour St-Jude, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 5.05 p. m. DÉPART à 5.45 p. m.—Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angletterre par le chemin de Fer Rutland.

D. L. ROBERTS,
Gérant Général,
MONTREAL.
J.E. A. CHABOT, Agent Local.

JOHEMINS DE FER
Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit :
C. P. R.—Allant à St-Hugues, etc 12.10 et 7.50 P. M.
Allant à Farnham, etc. : 8.15 A. M. et 4.05 P. M.
G. T. R.—Allant à Montréal, 5.21, 7.10, 11.28 A. M., 5.30 P. M.
Allant à Acton, etc. : 9.16 A. M. 5.34, 9.03 P. M.
I. C. R.—Allant à Montréal, 8.16, A. M., 5.01, 8.41, P. M.
Allant à Drummondville : 8.44, A. M. 1.15, 8.10 P. M.

Beurrerie-fromagerie à vendre
Une beurrerie-fromagerie bien montée et avec un arrondissement de 50,000 lbs. de beurre, avec un homme soigneux et habile. Glacière modèle du village perfectionnée. Située dans le comté de Labelle. Prix et conditions faciles.
S'adresser au bureau du COURRIER.

Aussi une petite fromagerie dans les Cantons de l'Est. Payable \$100 par an sans intérêts.
S'adresser au bureau du COURRIER.

IOS. O. C. MIGNAULT,
INGENIEUR CIVIL
ARPENTEUR-GEOMETRE.

Spécialités de constructions d'Aqueducs, d'Égouts et d'Éclairage Électrique.
Construction de Ponts et chaussées.
Développement de Pouvirs d'Eau.
Arbitrages, Évaluations, etc., etc.

Adresse : **SHERBROOKE. P. O.**

M. A. DAVID,
NOTAIRE.

Assurances. — Prêts d'argent et Collection.

Bureau : 161 rue Girouard. - St-Hyacinthe.

Jos. C. Desautels W. A. Moreau

VIN DE MESSE
MARQUE "Vatican" "Sanctuaire"

Approuvés par Sa Grandeur Mgr. Bruchési. Se recommandent par leur pureté et leur qualité supérieure.

EN VENTE PARTOUT.

DISTRIBUTEURS EN GROS
LAPORTE, MARTIN & CIE Limités.
MONTREAL.

AU PUBLIC VOYAGEUR
AGENCE DE BILLETS

V. PLAMONDON
Agent spécial à St-Hyacinthe pour la vente des billets de chemin de fer

INTERCOLONIAL ET VERMONT CENTRAL.

Bureau ouvert de 6 hrs. A. M., à 10 hrs. P. M.
29 Rue Laframboise St-Hyacinthe, Qué.
Téléphone 354.

Cadorette & Leary
MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Successeurs de E. PERKAULT pour Corbillards pour adultes et pour enfants.
Voiture Ambulance.
Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires.

24 RUE LAFRAMBOISE
ST-HYACINTHE, Que.
Téléphone 310

Maisons d'Affaires
BISSONNET & BRODEUR
Marchands-Tailleurs et merciers,
169 rue Cascades.

JOS. BRODEUR & CIE.,
(Jobbers) Marchandises sèches et Epicerie.
Gros et Détail.
228 et 234 rue Cascades.

S. BOURGEOIS & CIE.,
Magasin-Général,
Place du Marché.

BROUSSEAU & FILS
Marchandises sèches et Nouveautés,
63 et 67 rue St-François.

DOUSSAULT & LAMOUREUX,
Fondeurs
4 rue St-Hyacinthe.

JOSEPH HUETTE Tél. 246
Ferbantier-Plombier et Couvreur,
68 rue St-Simon,
Place du Marché.

CHS. G. RAOICOT
Marchand de Grains, Farines, Son, Gru, Moules, etc.
Canton des rues St-Antoine et Mondor

EMILE SOLIS
Libraire en gros et en détail.
Rue Cascades, - ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire.
Livres de récompenses.

Une visite est sollicitée.

HORACE ST-GERMAIN,
NOTAIRE.
ASSURANCES. — PRÊTS D'ARGENT.
7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE.
(Ancien Bureau "Desautels & St-Germain")

TACHE & JODOIN
Notaires.
Assurances contre le Feu :
GUARDIAN ASSURANCE CO
Bureau, 68 rue Ste-Anne,
Bâtisse du "Courrier".
J. de L. Taché Albert Jodoin

PAINE
Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Successeurs de E. PERKAULT pour Corbillards pour adultes et pour enfants.
Voiture Ambulance.
Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires.

24 RUE LAFRAMBOISE
ST-HYACINTHE, Que.
Téléphone 310

Un Evénement Sensationnel dans le Monde Féminin !

La dernière Création Parisienne : le

Corset Jeanne d'Arc

PRIX POPULAIRE
qui réalise à la perfection les dictées de la Mode du Jour et qui se distingue :

- Par son chic Suprême.
- Par la beauté de ses lignes qui permettent l'ajustement parfait de la toilette.
- Par ses proportions soigneusement calculées de manière à donner l'aisance naturelle des mouvements et l'élégance de la démarche.
- Par sa Coupe impeccable qui facilite l'ajustement et met en valeur la façon d'une toilette.
- Par sa fabrication solide qui le garantit contre la déformation et assure la prolongation de sa durée.
- Par sa finition soignée et la qualité supérieure des fournitures employées à sa confection.
- C'est le corset par excellence pour donner du maintien, pour harmoniser les lignes de la taille, pour atténuer les hanches et pour réaliser, chez la femme et la jeune fille, la perfection de l'ensemble.

\$1.00 Le Corset "JEANNE D'ARC" \$1.00

Tous Nos Corsets
Portent cette Marque ou Garantie

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS BIEN ASSORTIS.

PRIME GRATUITE L'Hymne Patriotique de Jacques Mesais : "JEANNE D'ARC—JEANNE DE FRANCE", pour solo et chœur à 2 ou 3 voix, est donné en cadeau avec chaque Corset "JEANNE D'ARC".

DE MUSIQUE

THE EASTERN TOWNSHIPS MFG. CO., LTD.
8 RUE ST-REMI, MONTREAL.



FABRIQUÉ AU CANADA
MAGIC BAKING POWDER

Allège vos DÉPENSES
Allège vos BISCUITS
Allège vos GATEAUX
Allège vos BRIOCHES
Allège votre TRAVAIL

ACHETEZ-EN CHEZ VOTRE ÉPICIER

E.W. GILLET CO., LTD.
Toronto, Ont.

Lussier, Gendron & Guimont,
AVOCATS
176 Rue Girouard, - St-Hyacinthe.
Ls. Lussier, L. A. GENDRON, LL. B.,
E. GUIMONT.